L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 12 OCTOBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 12 OCTOBRE.

ÉVENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Pisoni : J. Spear,—continuation de la vente de meubles, pour cause de liquidation, du magasin de Charles Raymond au coin des rues Bienville et Royale.

Par H. Stern & Co, au No 83 de la rue de la Louane—bottes, souliers et brodequins.

Par A. Marks, Levy & Co., à leurs salles d'encan, No. 3 rue des Magasins— coutellerie, broderies, "notions", malles avariées.

L'élection de l'Ohio.

Il y a plusieurs années déjà que le parti républicain avait perdu la confiance de la majorité de la nation, et il était devenu évident qu'il ne pouvait plus se maintenir en existence que par l'emploi des moyens les plus illégitimes et par l'abus de l'influence que donnait au gouvernement fédéral un immense patronage. Dans les grands Etats de New York, Pennsylvanie, Ohio, Indiana, le parti républicain ne pouvait plus lutter avec quelque avantage que par l'appui de l'administration. Il avait fini par être vaincu dans l'Etat de New York et il avait subi dans l'Ohio et l'Indiana des alternatives de succès et d'insuccès qui laissaient prévoir sa défaite finale.

Aux causes dissolvantes déjà existantes dans l'organisation du parti républicain sont venues s'ajouter, depuis le 4 mars dernier, deux nouvelles causes de démoralisation et de désagrégation. La politique adoptée par le président Hayes à l'égard du Sud, en retirant le seul point d'appui qui restait dans cette section à l'organisation républicaine, a laissé cette organisation s'effondrer et la réforme du service civil avec la règle interdisant aux fonctionnaires fédéraux de jouer un rôle actif dans la conduite du parti, a jeté le désarroi dans les rangs des républicains du Nord. M. Hayes a eu beau maintenir à son parti l'appui nominal de l'administration, cela ne pouvait contrebalancer l'effet produit par les deux mesures que nous venons de signaler. On essaierait vainement de faire tenir une table d'aplomb en lui enlevant deux de ses pieds.

Si quelque chose doit étonner dans le résultat de l'élection dans l'Ohio, c'est que la défaite des républicains n'ait pas été plus écrasante. Cela ne s'explique que par la force de l'habitude qui maintient des masses d'hommes attachés à un nom quand la chose n'existe plus. Car, en réalité, le parti républicain n'existe plus; il n'a plus de raison d'être. Son dernier programme politique, si toutefois on peut appeler cela un programme, était l'application de la force aux rares Etats du Sud non encore affranchis du joug des carpet-baggers, pour les contraindre à subir ce joug. Actuellement, le Sud tout entier du Potomac au Rio Grande, de la rivière Des Moines au golfe du Mexique, est débarrassé du régime de la reconstruction congressionnelle et rentre sous le régime du droit commun. Il n'y a plus à revenir sur ce grand événement politique, la chose est irrévocable.

Que représente donc le parti républicain? Absolument rien de distinct. Il n'a ni programme financier, ni programme douanier, ni programme de politique intérieure ou extérieure qui puissent motiver son organisation. Il ne pourrait être qu'un parti d'opposition et quelques-uns de ses meneurs ont essayé de rallier les phalanges désorientées du parti sur ce terrain, mais ils n'ont réussi qu'à accroître la démoralisation et à rendre plus apparente la division.

On a, il est vrai, essayé de couvrir cette division dans l'Ohio et d'effectuer un replâtrage. Il s'agissait de conserver un sénateur des Etats Unis. La tentative a été vaine. Le gros du parti est resté fidèle, mais la désagrégation s'est produite sur une échelle assez étendue pour démontrer qu'un nouvel effort n'aboutirait qu'à une débandade complète.

Si les démocrates n'ont pas gagné d'adhérents dans les rangs républicains, ils sont au moins restés unis et disciplinés, tandis que des milliers de leurs anciens adversaires faisaient défection à leur drapeau pour aller se ranger sous la bannière neuve du parti des travailleurs, sous le guidon du papier-monnaie, ou sous l'étendard de la tempérance.

L'échec des républicains dans l'Etat du président peut lui être personnellement désagréable, parce qu'il désirait voir élire une législature favorable à la réélection de Stanley Matthews au Sénat des Etats-Unis, mais nous ne saurions y voir, comme notre confrère le *Democrat*, une condamnation de la politique sudiste du président.

Cet échec est pour nous, la démonstration nouvelle d'un fait déjà accompli : la désorganisation du parti républicain. Les chiffres relativement importants obtenus par les candidats des trois autres organisations entrées en lice, prouvent qu'un grand nombre d'électeurs cherchent une voie nouvelle, persuadés que le parti républicain ne répond plus aux besoins de la situation actuelle et qu'il est inutile de songer à le réorganiser.

Le parti démocrate restera le maître du terrain, jusqu'à ce qu'un nouveau parti, fondé sur des besoins actuels et proposant une solution spéciale des questions économiques du jour, vienne lui disputer la suprématie.

On a été étonné du chiffre important obtenu par les candidats du parti des travailleurs. Ce résultat prouve que l'émotion produite par la crise récente du travail a été profonde. Mais ceux qui ont voté dans ce sens se sont laissés séduire par le titre. Un parti qui ne représente qu'une seule classe de la société ne saurait avoir qu'une existence éphémère. Ce qu'il faut chercher, c'est une amélioration générale dont toutes les classes profitent; or, cette amélioration ne saurait venir que d'une bonne solution des questions financières et économiques. C'est sur ces questions que le peuple pourra se diviser utilement. Si chaque intérêt spécial formait un parti, il y en aurait une multiplicité et on aboutirait à une véritable cacophonie.

Pour le moment, il ne reste plus qu'un seul parti ayant un caractère véritablement national, des principes constitutionnels définis qui n'ont pas varié, et dont la suprématie n'exclue aucune solution des problèmes financiers et douaniers du jour : c'est le parti démocrate. Il est probable qu'il va continuer le cours de ses victoires et qu'il arrivera avant peu à avoir une majorité dans le Sénat comme il en a déjà une à la Chambre.

De l'usage qu'il fera de cette majorité dépendra son triomphe à l'élection présidentielle de 1880. Mais les difficultés de la lutte qu'il soutient depuis 1865, n'auront été que légères comparées à celles qu'il aura à surmonter pour réparer le mal causé par douze années d'un régime corrupteur et par des erreurs financières et économiques qui ont jeté le pays dans une crise commerciale qui dure déjà depuis quatre ans.

LE SÉNATEUR A ÉLIRE DANS L'OHIO.— Lorsque M. John Sherman a donné sa démission de sénateur de l'Ohio pour devenir secrétaire du Trésor, M. Stanley Matthews a été élu pour remplir la vacance jusqu'à la fin du terme qui expire le 31 mars 1879. La nouvelle législature démocratique aura à élire le successeur de M. Matthews.

Le terme de l'autre sénateur de l'Ohio, Allen E. Thurman, expire en 1881.

NOS REPRÉSENTANTS AU CONGRÈS.— L'honorable E. J. Ellis est parti il y a quelques jours pour Washington où il doit être arrivé. L'honorable Randall L. Gibson, qui vient de passer une partie de l'été en Europe, doit être déjà arrivé à New York, d'où il devait se rendre directement à Washington. Les autres représentants de la Louisiane seront également à leur poste pour l'ouverture du Congrès.

—Le tribunal de Lyon a condamné par défaut M. Durand, conseiller général, à quinze jours de prison et 500 francs d'amende pour offenses envers les ministres.

Manifeste de la Démocratie Républicaine-Socialiste de la Seine.

Aux électeurs républicains de la France :

Dans une réunion privée tenue dans les premiers jours d'août, et à laquelle assistaient des citoyens de 17 arrondissements de la Seine, il fut décidé à l'unanimité qu'un programme unique, précédé d'un manifeste, serait élaboré par une commission de cinq membres élus à cet effet.

Depuis cette époque, plusieurs réunions ont eu lieu, dans lesquelles 22 arrondissements de la Seine ont été représentés. Le projet suivant a été adopté à l'unanimité des membres présents moins deux voix :

Nous, républicains socialistes, voulant affirmer en face de la France et du monde révolutionnaire notre union contre les adversaires de toutes nos revendications, avons élaboré les considérants et le programme qui suivent.

Nous avons voulu montrer, surtout dans les circonstances actuelles, que nous sommes décidés à soutenir la République démocratique et sociale envers et contre tous, même si les nouveaux élus du suffrage universel venaient à manquer de nouveau à leur mandat.

Nous avons toute confiance dans l'avenir, bien persuadés que les républicains condamneront, aux élections générales, non-seulement la politique du 16 mai, mais aussi cette politique de résultats, d'opportunité, de concessions à outrance qui, sous prétexte de servir la France et la République, n'a fait qu'aider à l'avènement du gouvernement actuel et ne pourrait, si elle triomphait aux élections prochaines, nous mener qu'à l'amoindrissement et peut-être à la ruine de la France républicaine.

Citoyens,

Considérant qu'il est du devoir de tout mandataire de remplir les engagements librement acceptés avec ses mandants; que le plus grand nombre des 363 n'ont tenu aucun compte de leurs promesses, notamment à propos de l'amnistie, des libertés de la presse, de réunion et d'association, de la réduction du service militaire, de la suppression du volontariat d'un an, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la suppression du budget des cultes, etc., etc. ;

Considérant qu'ils n'ont su remanier l'impôt que théoriquement et aussi imparfaitement que possible; que la réforme budgétaire la plus saillante que nous devons mettre en relief c'est le vote de 30,000 fr. de plus au président de la République, qui avait déjà 600,000 francs par an.

Considérant que le seul moyen qu'ils ont trouvé pour résoudre la question de l'autonomie communale a été d'accorder au gouvernement le droit de nommer les maires dans toutes les communes de la République où les électeurs étaient le plus aptes à le faire ;

Considérant que les 363 ne se sont unis que pour une cause qui était premièrement la leur ; qu'ils n'ont pas cru devoir se scaliser pour voter les lois qu'ils avaient promis de voter et abroger celles qui sont contraires aux libertés de la presse, de réunion et d'association ; qu'ils n'ont émis aucun vœu satisfaisant sur des libertés publiques indispensables ; qu'ils ont méconnu leurs engagements en ne votant pas le programme Laurent Pichat, qui avait été adopté par cette majorité, et qui portait le minimum de nos légitimes revendications;

Considérant qu'ils ont foulé aux pieds l'humanité, un des plus glorieux principes de la démocratie, en repoussant l'amnistie, qu'ils avaient promise, pour la plupart, dans leur profession de foi aux électeurs;

Considérant que toutes ces concessions peuvent tout compromettre une cataclysme dont les événements du 16 mai ne seraient que le prélude; que ceux qui, par leur faiblesse, ont abouti à ce brillant résultat : la dissolution de l'"Assemblée", ne sauraient mériter le blanc-seing des électeurs, malgré leur discours et leur impérieux appel dénommé "le manifeste des 363."

Considérant que la politique des résultats a fait son temps et ses preuves ; que tous les citoyens sont en droit d'exiger des garanties sérieuses de ceux qui ont déjà manqué à leurs devoirs et à leurs engagements ;

Considérant que, quelle que soit la situation d'une majorité de délégués, il n'appartient pas à ceux-ci, en aucun lieu accompli tous leurs devoirs,—ce qu'ils n'ont pas fait —de donner des ordres aux électeurs; qu'au peuple seul appartient le droit d'imposer ses volontés et ses conditions aux candidats, à eux de les accepter ou de les refuser, mais non pas de les dicter ;

Considérant qu'en présence du silence des membres de l'extrême gauche, qui n'ont pas cru devoir, du haut de la tribune de l'Assemblée, démontrer aux électeurs qu'il était urgent de faire la distinction d'une protestation d'avec un programme et de ne laisser assimiler la situation des 363 à celle des 221, car les 221 ont été disous parce avoir trop refusé, et les 363 pour avoir tout accordé ;

Considérant qu'en présence de ce mutisme, les électeurs ennemis du gouvernement personnel ne sauraient prendre une unité de conduite parmi les 363, vu qu'ils ont applaudi alors que leur chef appelait à la présidence le vainqueur de Paris, dans l'espoir sans doute de le succéder ;

Que, quel que soit, du reste, le nom du président, l'institution est toujours la même, et que, par le seul fait de son existence, le pouvoir personnel, qui a été si funeste à la République et à la France, peut se relever plus vivace et plus menaçant ;

L'assemblée, d'après ces considérations, décide que le programme précédemment énoncé sera soumis à tous les candidats, qu'ils appartiennent ou non aux 363.

Elle invite tous les citoyens amis de la justice et de la vérité à se joindre à elle ; l'idée qu'il ne suffit pas de voter parmi les 363 pour faire triompher la République, mais bien de remplacer ceux qui ne sont pas véritablement républicains et ne veulent pas accepter le programme par d'autres qui le sont effectivement. En ce faisant, le nombre des élus républicains sera le même, et nous aurons des représentants convaincus, au lieu d'avoir des députés qui ne forment une majorité que pour faire des concessions funestes à la cause démocratique et sociale.

Considérant, de plus, qu'il est nécessaire de nommer des députés qui reconnaissent ce qu'ils doivent au peuple en acceptant le mandat contractuel, à la place de ceux qui disent si incolemment ne dépendre que de leur conscience, au mépris de leur parole et de leur profession de foi ;

Considérant, enfin, que les électeurs ne doivent pas négliger leurs devoirs et abandonner leurs droits, en présence du manifeste des gauches, pour observer la discipline si impérieusement réclamée, mais qu'il suffira de se rallier, au second tour de scrutin, au candidat républicain qui aura obtenu la majorité au premier, qu'il appartienne ou non aux 363.

La démocratie républicaine-socialiste de la Seine estime qu'en s'inspirant de ces principes la France aura fait un grand pas vers le triomphe du droit et conquis ainsi les libertés nécessaires à une nation républicaine, parce qu'elle aura au affirmer virilement qu'au peuple seul appartient le droit et le devoir de donner des ordres et de ne jamais en recevoir.

Vive la République démocratique et sociale !

Programme républicain radical socialiste.

Art. 1er.—L'amnistie pleine, entière et immédiate pour toutes les condamnations et faits relatifs aux événements politiques qui se sont produits depuis le 4 septembre 1870, avec des moyens assurés tout d'abord aux amnistiés à leur rentrée en France.

Art. 2.—

.....

Art. 3.—La séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, l'expulsion des jésuites, l'application à tous les prêtres des mêmes lois qu'aux autres citoyens, la suppression des communautés religieuses.

Art. 4. — L'instruction égoïsmement laïque dans son personnel et dans son programme, gratuite à tous les degrés, obligatoire au premier degré seulement, et organisée de telle sorte que chaque enfant reçoive une instruction professionnelle. Admission, après concours, aux deuxième et troisième degrés. Exclusion de tout élément religieux.

Art. 5.—La suppression de toute loi restreignant la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, la liberté de réunion et d'association.

Art. 6.—La refonte des lois qui régissent la famille, notamment : le retour à la loi sur le divorce, l'égalité de la femme devant le Code civil, le remaniement de nos lois de propriété en vue de ramener la propriété individuelle à sa seule source légitime, le travail.

Art. 7.—La gratuité de la justice, l'établissement du jury élu par le suffrage universel pour toutes les affaires. Chaque citoyen électeur sachant lire et écrire aura le droit d'en faire partie ; il sera établi des catégories spéciales en matière civile.

Art. 8.—L'armement immédiat et permanent de la nation ; la suppression des armées permanentes ; l'égalité de durée du service actif pour tous les Français sans exception ; la suppression du volontariat.

Art. 9.—L'abolition de tous les monopoles et privilèges.

Art. 10. — L'autonomie de la commune totalement débarrassée de la tutelle de l'Etat.

Art. 11.—L'organisation du crédit et de l'assurance ; la mise du capital agricole et industriel et de l'instrument de travail à la disposition de celui qui l'emploie directement, afin que le produit tout entier soit à celui qui lui donne directement naissance.

Art. 12.—L'application du principe électif à toutes les fonctions publiques ; l'abolition de toutes les fonctions dont le maintien n'est pas indispensable, notamment celle de préfet, de sous-préfet et d'ambassadeur auprès du pape. Le rétablissement du scrutin de liste. L'intégrité du suffrage universel sans condition de domicile : tout citoyen âgé de vingt et un ans, jouissant de ses droits civils et politiques, est à la fois électeur et éligible. Le mandat politique entouré des mêmes garanties que le mandat civil. L'introduction dans la loi d'une disposition pénale contre les chefs d'industrie qui portent atteinte à la liberté d'action électorale dans la personne des travailleurs.

Art. 13.—La responsabilité constante de tout fonctionnaire, à quelque ordre hiérarchique qu'il appartienne.

Art. 14.—La révision de tous les traitements, de façon qu'aucun ne soit excessif ou insuffisant ; la rétribution de toutes les fonctions.

Art. 15.—L'abolition de tous les impôts, et leur remplacement par un impôt unique et progressif, avec un minimum déterminé par une loi.

Art. 16.—Le remaniement des Codes et l'abrogation des lois éparses ; toute nouvelle loi obéissant de droit celles qui auront été faites antérieurement sur la matière.

Art. 17.—L'abolition de la peine de mort.

Art. 18.—L'abrogation de la loi sur l'état de siége.

Art. 19.—La transformation des prisons en colonies pénitentiaires et la suppression de la surveillance de la haute police.

Art. 20.—La suppression de la police des mœurs.

Art. 21.—La mise en accusation des hommes du 2 décembre et de tous les fauteurs de faits analogues. Le refus du budget à tout ministère tant que l'amnistie pleine et entière et les libertés de la presse, de réunion et d'association n'auront pas été votées ; l'annulation de toutes les candidatures officielles.

Art. 22.—Dans le cas de la révision: 1° la suppression du Sénat, la suppression de la présidence.—2° L'établissement d'une Chambre unique, permanente, renouvelable tous les deux ans, ayant pour but de gérer les affaires du pays, de préparer les lois et de les faire exécuter par des ministres dûment modifiés, et responsables devocables par elle.—3° L'abrogation de la loi sur le mandat impératif et la création d'une nouvelle loi sanctionnant ce mandat.—4° Retour de l'Assemblée à Paris.

Et considérant, comme la seule garantie que les électeurs puissent avoir de leur candidat, celui-ci laissera entre les mains du comité qui aura soutenu sa candidature un contrat déterminant les cas dans lesquels le comité pourra disposer de la démission qui aura été déposée par le candidat, avec la date en blanc.

(Signé) : Admet, Antenret, Armaud, Barez, Bade, Baudouin (N.), Becker, Benoit d'Azy, Beauvoir (J.), Beauvoir (H.), Brultay, Broizat, Boulet, Boulon, Buffenoir (H.), Beaume, Billiet, Ceapouil, Chapelier, Charlier (E.), Cuno, Deboe, Debrine, Despièrea, Delpech, Duriel, Dupire, Dubosc, Ferré, Fouilin, Fouquerre, Galoix, Girardot, Godfrin, Grelist, Grégoire, Grosseètie, Guérin, Humbert, Habay, Jeunesse, Jovenet, Legrand, Lefèvre, Maitrejean, Mongedin, Maniey, Puget, Pellodoux, Retics, Riddes, Robin, Rougeorieille, Robert, Sellier (H.), Titard, Tinatrege (A.), Vernet, Walleraud.

LE COMITÉ DE LA DROITE AUX ÉLECTEURS.

Un scrutin solennel va s'ouvrir. Le maréchal de Mac Mahon fait appel à la sagesse et au patriotisme du pays.

La droite du Sénat, de concert avec les autres fractions de la majorité, a été unanime pour appuyer de ses votes la dissolution de la Chambre des députés. L'accord entre tous les conservateurs s'est manifesté une fois de plus dans la haute Assemblée ; il se fera dans le pays.

En face de nous est un parti qui, plus que jamais, menace l'ordre social. Vainqueur il se déguise pour se faire accepter. Le pays ne sera pas sa dupe ; il ne voudrait pas être son complice.

Le radicalisme, c'est le renversement hautement annoncé du gouvernement du maréchal ; c'est la dictature d'une Convention par l'as servissement de tous les autres pouvoirs publics.

C'est la ruine de toutes les forces sociales, désorganisation de la magistrature, de l'administration, de l'armée elle-même, le bouleversement de nos finances, l'impôt progressif, qui est la spoliation, substitué à l'impôt proportionnel, qui est l'égalité dans la justice.

C'est la stérilité de l'agitation révolutionnaire remplaçant l'activité féconde du travail.

C'est une presse déshonorant la liberté par la violence de ses excitations et le cynisme de ses outrages.

C'est la société sans religion, l'Eglise sans prêtres, l'école sans Dieu, la nation descendant de la hauteur morale des croyances chrétiennes à l'avilissement des doctrines matérialistes.

Voilà le péril.

Avengles ceux qui ne le voient point !

Plus avengles encore ceux qui se font les auxiliaires d'un parti dont sans doute ils n'acceptent pas les tendances, mais dont ils ne pourraient contenir les excès. Ces tristes compromission, l'histoire nous le dit que trop, aboutissent tôt ou tard à d'inexpiables solidarités.

Le vrai pays, nous voulons l'ordre, une liberté réglée, la sécurité dans le progrès ; avec lui, nous voulons la paix.

Qui donc, en 1871, s'obstinait à précipiter la France épuisée dans la folle furieuse d'une guerre à outrance ? Quels hommes, au contraire, choisis alors par la nation, eurent le courage de lui donner une paix nécessaire ? Que le pays se souvienne ; qu'il juge entre nous et ceux qui, s'efforçant d'exciter des suspicions au dehors, pour soulever au dedans des défiances et des colères, osent nous accuser aujourd'hui de vouloir une guerre nouvelle.

La confiance publique a déjà condamné de si coupables manœuvres ; le patriotisme les flétrit.

Electeurs,

Vous répondrez à l'appel du glorieux soldat, de l'homme de bien, généreux et désintéressé, qui a pris courageusement en mains la préservation de la société menacée. Que, dans le danger commun, toutes les bonnes volontés s'unissent.

Quant à nous, au milieu des violentis politiques, nous resterons fermement attachés à nos convictions. Nous demeurons les gardiens de ce droit national qui avait fait la France forte et glorieuse, et de ce trône, avec la vraie stabilité, la plus sûre garantie des libertés publiques. Nous ne sommes pas un parti, nous sommes la grande tradition française.

Mais de même qu'à l'heure de nos désastres nous avons tenu à honneur de personne pour défendre le pays contre l'étranger, de même aujourd'hui nous serons au premier rang pour défendre la société contre la révolution.

Au jour du scrutin, faisons tons résolument notre devoir, et que Dieu vienne en aide à la France !

Le bureau du comité de la droite ;

Kolb-Bernard, sénateur, président. — Baron de Larcy, ancien ministre, vice-président.—Duc de Rivière, sénateur, vice-président.—Comte de la Monneraye, sénateur, vice-président.—De Rosamel, sénateur, vice-président.—Comte Robert de Mun, secrétaire général.—Marquis d'Aux, secrétaire. —Ancel (Raoul), trésorier.

Ont signé :

Vicomte d'Aboville, ancien député.—Aubry, banquier. — Aucoc, négociant.—Audren de Kerdrel, sénateur.—Le général comte d'Avocourt.—Baudon (Adolphe). — De Belcastel, sénateur. — Le général Bonnean du Martray.—Chesnelong, sénateur.—Combier, ancien député.—Delepouve, avocat.—Depeyre, sénateur. — Le général comte d'Exéa. — Fournier, sénateur.—Marquis de Franclieu, sénateur.—Haudry de Soucy, ancien inspecteur des finances.—L'amiral de Kerléguy, sénateur. — De Kerjégu (Louis), député sortant.—Vicomte de Kermenguy, député sortant. — De La Bassetière, député sortant. — Marquis de La Rochejaquelein, député sortant.—Comte Le Jouhan de Tressan, député sortant. — Prince de Léon, député sortant.—Vicomte de Loverdo, conseiller à la cour de Paris.—Merlin (Jean), négociant.—Comte Albert de Mun, député sortant.—Pajot, ancien ministre plénipotentiaire.—Marquis de Partz, député sortant.—Comte Portalis, conseiller à la cour de Paris. —Poussielgue, banquier, négociant.—Comte Pozzo di Borgo.—Vicomte de Rodez Bénavent, sénateur.—Comte Rougé.—Tailland, sénateur.—Théry, sénateur. —Villier, député sortant.

—L'autorité judiciaire vient d'ordonner la saisie des brochures ci-après indiquées :

La République, c'est la paix ; la Monarchie, c'est la guerre, par un Alsacien.

Le gouvernement des curés, par A. Michel.

Les 363 et le ministère, par Gustave Lavavasseur.

Première lettre aux paysans, par Jacquillon.

Votons pour les 363, par le père Gérard.

Le petit catéchisme électoral en 1877.

Le paysan de la Vendée avant la Révolution, par Jérôme Bugeaud.

Pourquoi il faut être républicain, par demandes et réponses.

Le sort du peuple, par E. Mervaud.

Jusqu'au bout, par Marius Fouleé.

—Il paraît que l'ex-prince impérial a renoncé à son séjour en Belgique dans le château de Dave ; le *Journal de Charleroi*, connu pour ses sympathies bonapartistes annonce positivement ce fait en l'expliquant par le désir du prince de ne pas justifier les interprétations politiques que la presse belge avait données du voyage en question.

—Les journaux de Paris annoncent que le ministre de l'agriculture et du commerce a reçu avec une faveur particulière une série de rapports intéressants sur les grands établissements industriels des Etats-Unis, qui lui ont été présentés par M. Edouard Sternheim, résident français de New York.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Nous donnons ci-dessous une partie des départs qui ont eu lieu hier au soir par la ligne favorite de Mobile :

S. E Rundell New York. F. E. Goodrich St. Louis; C. B. Darrell Washington, H. Quick New York, B. Leeker Louisville, Dr. D. R. Fox New York. John Burke Philadelphie, Paul Netze St. Louis, J. B. Sherwood Nashville, W. D. Smith New London Connecticut, A. C. Stone Washington, B. E. Hunt St. Louis, A. Pringué New York. T. Morehead Cairo.

La levée sur le lac.

Le voyer de ville a rapporté à l'administrateur des améliorations un fait que nous avions mentionné nous-même il y a déjà plusieurs semaines, le fait de la pourriture des madriers qui forment le talus de cette levée. En conséquence il faudra faire de nouvelles spécifications dans le devis des travaux et des fournitures de matériaux, et y comprendre non seulement les pilotis mais encore le revêtement en bois et la réparation de la levée elle même sérieusement dégradée et entamée par l'action des vagues. Ainsi, l'ouverture des propositions cachetées est renvoyée à samedi. La dépense devant être beaucoup plus considérable qu'on ne pensait, peut-être ferait-on bien de renvoyer cette affaire comme tant d'autres à des temps plus favorables.

Question de tout.

Beaucoup de navires arrivent ici sur l'est depuis des années, c'est-à-dire depuis le règne du tarif radical, et ils ne trouvent ici pour fret que le coton, matière précieuse sans doute mais qui ne suffit pas toujours au chargement de tons. Ils sont donc peu encouragés à venir chercher le grain nous arrive, le commerce maritime manquera des moyens de transport, ce qui nuira aux efforts qu'on fait pour avoir le blé de l'ouest de plus. Peut-être M. Turcat et le Bureau a décidé qu'avant de prendre une décision il attendrait des renseignements du Dr Finney et l'opinion de l'avocat du Bureau sur la question.

A la demande de Mr Nott, le président a été autorisé à acheter des uniformes pour les équipages de la quarantaine du Mississippi.

Le Bureau a siégé à huis clos, puis s'est ajourné à jeudi prochain.

UNE REPRÉSENTATION A BÉNÉFICE.

Nous apprenons que l'Association Dramatique Orléanaise a généreusement offert de donner une représentation au bénéfice d'une de nos compagnies de milice les plus justement populaires du second District, la Batterie A de l'artillerie de Campagne de la Louisiane, et qu'elle a choisi pour cette occasion le "Boscot" dans ses mouvant et à effet, qui a toujours le don d'attirer la foule.

Cette représentation sera certainement une des plus belles que nous ayons eues depuis, hélas, que nous n'avons plus de théâtre français. Les répétitions, nous assure-t-on, indiquent déjà, que malgré la difficulté, les amateurs de l'Association Orléanaise auxquels leur expérience et les conseils de leur directeur ont donné une teinte artistique, s'acquitteront fort bien de leurs rôles.

Le spectacle est fixé pour le 23 de ce mois, et il y a lieu de prédire à coup sûr que le public se chargera du succès financier de la représentation.

Arrestation.

Sydney Spencer a été arrêté mercredi et écroué à la station centrale sur l'accusation par Fannie Snyder d'avoir commis un vol à son préjudice. L'affidavit porte que Sydney, dans la nuit du 5 octobre, entre 9 heures du soir et 2 heures du matin, s'est introduit dans la chambre de Fannie, rue Franklin No 21, et y a pris une boîte contenant des bijoux et de l'argent pour environ $300.

Chasseurs à pied d'Orléans.

La première compagnie des Chasseurs à pied d'Orléans est en voie de formation on en connaît le chef. Au jugé par les noms qui figurent dans le comité, nous qu'on trouvera plus loin, la compagnie sera sans doute fort belle et la perspective en est très encourageante. Nous engageons donc les membres qui ont signé la liste de formation ainsi que les personnes qui désirent en faire partie à se rendre à l'appel du comité ce soir à 8 heures, rue Bienvillechain, 14 du courant, à 1 heure, au wigwam rue du Bayou, encoignure Dorgenois, en face de l'église Ste. Rose de Lima.

Le Troisième District menacé d'excavation.

Une immense excavation menace d'engloutir le Troisième District. Les bons habitants de ce vaste quartier ne s'en doutent pas ; à nous de les prévenir de ce danger pour qu'ils se mettent à l'abri, si toutefois ils en ont encore le temps, ce qui n'est pas absolument certain. Voici ce que c'est :

A partir de la rue Dumaine, le fleuve a une tendance à se porter tout entier vers la rive gauche, et cela dans une profondeur inouïe. Il commence sa course souterraine et vagabonde à partir de la rue Esplanade, et chaque jour il fait des progrès effrayants. Suivant le professeur Fontaine, il y a tout le grandeur, et si la ville ne se hâte de faire une digue assez forte pour détourner le courant et le renvoyer dans son vrai lit, plusieurs rues ou plutôt des parties entières du Troisième District disparaîtront dans un vaste éboulis.

Il paraît qu'on a sondé le fleuve dans le voisinage de la digue menacée et qu'on a trouvé en plusieurs endroits jusqu'à 250 pieds de profondeur. En admettant que le courant soit assez destructeur en dessous qu'en dessus, on frémit à la pensée du gouffre qui doit exister sous nos pieds. Le maire, avec qui le prof. Fontaine s'est entretenu de ce cataclysme possible, a été ému d'effroi et il a été convenu qu'on ferait procéder à des sondages pour savoir si le Troisième District n'a pas pour fondation une croute de terre reposant sur les eaux cachées du fleuve.

Il est vrai qu'on peut répondre à cela que le courant du fleuve est plutôt à la surface qu'au fond et que si les éboulis sont à craindre, c'est à quelques pieds du niveau de la levée seulement et non dans une région où l'eau est dormante et où par conséquent elle est inoffensive. Selon nous, tout le danger que courrait le troisième district de la ville, c'est de voir une partie de la levée s'effondrer dans le fleuve. Nous n'en sommes pas moins d'avis de faire opérer des sondages pour connaître au juste la position de solidité où se trouve le troisième district. On ne saurait, en pareil cas, prendre trop de précautions, les sondages, du reste, devant coûter peu de chose.

CONSTRUCTION DE LEVÉES.

Adjudication de contrats.

Il y a eu 38 soumissions cachetées pour reconstruire les levées et ces soumissions ayant été ouvertes par le Bureau des Ingénieurs d'Etat, présidé par le Gouv. Nicholls, les contrats suivants ont été adjugés :

La Levée de Barrowville, paroisse Ascension, à J. C. Connelly pour 21 cents 3/4 par yarde cube.

La Levée du Bayou Marine, Pointe-Coupée, à J. Hession pour 22 cents par yarde cube.

La Levée de Henderson, paroisse Concordia, à E. B. Pegram pour 19 cents par yarde cube.

La Levée de Marengo, paroisse Concordia, à Carbo & Co, pour 23 cents par yarde cube.

La Levée de Harlem, paroisse Plaquemines, à T. F. J. Nolan, pour 23 cents par yarde cube.

Les soumissions pour les levées de Carroll, Sport, McHatton et Maillestre seront ouvertes le vingt du courant.

Collections de taxes.

Si les recouvrements de taxes s'opèrent encore avec quelques difficultés, au moins les collecteurs remplissent-ils sérieusement leurs devoirs. Sur les 53 collecteurs de l'Etat, 45 ont régé pour le dernier trimestre. Les autres qui appartiennent à des paroisses éloignées se sont trouvés, vu les difficultés de communication, dans l'impossibilité d'envoyer à l'auditeur d'Etat les sommes perçues par eux. Mais c'est là l'unique cause du délai.

Académie de Musique.

Le changement du programme a été une amélioration du spectacle quant à la qualité, et les acteurs se sont trouvés aussi plus à l'aise dans des rôles plus convenables au talent de chacun d'eux. Le POSTLEWAITE de Kelly est une comédie véritable, élaborée avec soin et non surchargée de complications ou de farces. Leon et Surridge ont fait les filles et Courtright et Lester ont fait le valet et le cuisinier, et ont magnifiquement contribué à développer la partie comique de la pièce. Les dames n'oublieront pas que demain samedi le même spectacle sera donné en matinée.

Bureau de Santé.

Le Bureau de Santé a siégé hier soir.

Les Drs Taylor, Taney, Loeber, Jones, Austin, MM. Nott et Hardee étaient présents. Le Dr Choppin occupait le fauteuil.

Le secrétaire a lu une lettre du Bureau de Santé de Mobile relativement aux permis donnés, par le Dr Rose, au steamer *Alabama*. Le Bureau n'approuve pas la conduite du docteur; il le qualifie d'erreur de jugement.

Les inspecteurs des différents districts ont soumis leurs rapports mensuels.

—Le Dr Landry signale au Bureau l'existence d'un dépôt d'immondice dans deux terrains non situés dans la rue St-Pierre, au-delà de la rue Broad. C'est une "nuisance" qu'il faudrait faire disparaître le plus tôt possible. Les rapports indiquent que la Nlle-Orléans n'est pas encore entièrement délivrée de la petite vérole, mais les cas en sont rares et l'état sanitaire est satisfaisant.

—Le Dr Bezou dit que les citoyens du Troisième District ne profitent pas de la distribution gratuite du vaccin ; c'est une négligence à déplorer, car une nouvelle épidémie pourrait éclater. Les habitants de cette partie de la ville ne se conforment guère à la loi qui exige l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages.

Le Dr Choppin a lu la réponse du maire de Pensacola à celle qui lui demandait des renseignements sur les mesures sanitaires qu'il avait prises contre la fièvre jaune. Le maire dit qu'il a lancé une proclamation qui défend aux navires de la Havane d'entrer à Pensacole avant une forte gelée, et que Pensacole n'a aucune communication avec Fernandina ou la Georgie; qu'il n'y a pas eu de cas du fléau à Pensacole. — Le Dr Choppin a ajouté qu'en recevant la lettre du maire, il a ordonné au Dr Finney, médecin de la quarantaine du Mississippi, de laisser arriver à la Nlle Orléans, sans la fumigation, les navires venus de Pensacole.

Une lettre du président de la société médicale de New York remerciant le Dr Choppin du travail qu'il promet sur la quarantaine et les désinfectants et lui demandant l'autorisation de publier une partie de sa communication, vu son importance, a été lue au Bureau, qui a reçu avec un plaisir évident le témoignage que le président de la société de New York a transmis à celui du bureau de santé de la Nouvelle-Orléans.

Mr Nott a présenté une résolution qui autorise le président à faire construire des que les finances du bureau le lui permettront, une embarcation à vapeur qui pourra tenir la mer et à l'aide de laquelle on sera en même de fumiguer les steamers et les navires sans retard. La résolution a été adoptée.

Une seconde résolution de Mr Nott ordonnant au médecin de la quarantaine du Mississippi de rembourser à l'agent de certains navires, les sommes que ceux-ci ont payées de plus que ce qu'exige la loi, a été adoptée. Deux voix contre une. Mr Turcat et le Bureau a décidé qu'avant de prendre une décision il attendrait des renseignements du Dr Finney et l'opinion de l'avocat du Bureau sur la question.

A la demande de Mr Nott, le président a été autorisé à acheter des uniformes pour les équipages de la quarantaine du Mississippi.

Le Bureau a siégé à huis clos, puis s'est ajourné à jeudi prochain.

UNE REPRÉSENTATION A BÉNÉFICE.

Nous apprenons que l'Association Dramatique Orléanaise a généreusement offert de donner une représentation au bénéfice d'une de nos compagnies de milice les plus justement populaires du second District, la Batterie A de l'artillerie de Campagne de la Louisiane, et qu'elle a choisi pour cette occasion le "Boscot" dans ses mouvant et à effet, qui a toujours le don d'attirer la foule.

Cette représentation sera certainement une des plus belles que nous ayons eues depuis, hélas, que nous n'avons plus de théâtre français. Les répétitions, nous assure-t-on, indiquent déjà, que malgré la difficulté, les amateurs de l'Association Orléanaise auxquels leur expérience et les conseils de leur directeur ont donné une teinte artistique, s'acquitteront fort bien de leurs rôles.

Le spectacle est fixé pour le 23 de ce mois, et il y a lieu de prédire à coup sûr que le public se chargera du succès financier de la représentation.

—Le *Bien public* nous donne le programme que le comité radical impose à ceux qu'il daigne patronner aux élections :

1° Refus du budget,

2° Mise en accusation des ministres.

3° Abrogation de to